



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2023

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 1

Contre : 6

Abstentions : 3

L'an deux mille vingt trois, le vingt et un septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Didier GERVREAU

### Etaient présents :

M. DELPEUT Nicolas, M. DUGUE Frédéric, M. GAILLARD Thierry, M. GERVREAU Didier, Mme KAHN Julie, M. LARGEAU Christian, Mme LAURET Véronique, M. RAUD Jean-Baptiste, Mme TALANDIER Virginia

### Procuration(s) :

Mme JEANNEAUD Nadine donne pouvoir à M. LARGEAU Christian

### Etai(ent) absent(s) :

### Date de convocation

14/09/2023

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme JEANNEAUD Nadine

### Date d'affichage

14/09/2023.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme KAHN Julie

## OBJET

### Projet Parc Eolien de St Germain du Seudre

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

25/09/2023

et publication du :

25/09/2023

Mr le Maire expose aux conseillers municipaux que la commune a été destinataire d'un dossier de demande d'autorisation environnementale par le promoteur JPEE pour le parc Eolien des Charbonnières à St Germain du Seudre.

Le projet consiste en l'implantation de 2 éoliennes d'une hauteur de 199,5 m chacune.

Après avoir débattu, le conseil municipal, décide d'émettre un avis défavorable, 6 voix contre 1 voix pour et 3 abstentions, pour l'implantation du projet du parc Eolien des Charbonnières sur la commune de St Germain du Seudre

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à MOSNAC

Le Maire,

